**A compléter et à signer par toute société souhaitant obtenir (les documents confidentiels concernés) dans le cadre de la consultation**

[*Dénomination Sociale*], dont le siège social est situé [*adresse*], enregistré sous le numéro RCS [*numéro RCS*] de [*ville*] représentée par [*nom prénom*] [*qualité*] ci-après désignée « La Société »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**1- Objet**

Les Pouvoirs Adjudicateurs sont les établissements membres du groupement de commandes hospitalier de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest \* identifiés en annexe du C.C.A.P et ayant pour coordonnateur le

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE**

Hôtel-Dieu Saint-Jacques

2, rue viguerie

TSA 80035

31059 TOULOUSE cedex 9

*ci-après dénommé : « le CHU de Toulouse »*

Numéro de SIRET CHUT : 263 100 125 00016

\*La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a créé un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l’échelle d’un territoire, les « groupements hospitaliers de territoires » (G.H.T.). L’objectif de cette nouvelle organisation hospitalière est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d’un projet médical et d’un projet de soins partagés.

Dans ce cadre, le groupement hospitalier de territoire de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest, créé le 1er juillet 2016, est constitué par l’adhésion des centres hospitaliers suivants : Comminges-Pyrénées, Lavaur, Muret, Gérard Marchant et les Hôpitaux de Luchon, autour du Centre hospitalier universitaire de Toulouse, désigné établissement support du G.H.T.

L’établissement support est chargé de coordonner, au niveau du territoire, la fonction achats, le système d’information, la coordination des plans de formation continue et de développement professionnel continu de l’ensemble des personnels.

Le CHU de Toulouse a lancé une procédure de marché public relative à P2425 – PURPAN – IFB – Réaménagement PTA.

Dans le cadre de la Consultation, puis le cas échéant de l’exécution des prestations, le CHU de Toulouse est amené à transmettre à la Société des informations d’ordre confidentiel et sensible dont la divulgation à tout tiers et/ou l’utilisation non autorisée pourrait nuire gravement aux intérêts du CHU de Toulouse.

Eu égard aux informations transmises par le CHU de Toulouse, l’objet du présent engagement de confidentialité (ci-après l’« Engagement ») est de soumettre la Société à des obligations de confidentialité renforcées dans le cadre la Consultation.

**2- Définition**

**« Information(s) Confidentielle(s) »** désignent notamment toutes informations, connaissances ou données de quelque nature qu’elles soient (notamment de nature intellectuelle, technique, scientifique, financière, économique, commerciale, administrative, médicale, stratégique, informatique, mais aussi les noms des clients ou partenaires, transactions anticipées, stratégies d'affaires, rapports, plans, projections budgétaires ou de marché de même que tous secrets commerciaux ou industriels, tout travail expérimental, toute connaissance, recherche, savoir-faire, technologie, données, concepts, méthodes de production et spécifications ou autre expertise, brevetable ou non) et de quelque forme qu’elles soient (notamment sous forme de note, analyse, résumé, étude, rapport, bilan, compte de résultats, manuscrites, dactylographiées, ou enregistrements audiovisuels ou tout autre document contenant de telles informations), que ces informations soient transmises ou divulguées par le CHU de Toulouse dans le cadre de la Consultation par le biais de n’importe quel media (notamment oralement, par écrit ou visuellement).

**3- Engagement de Confidentialité**

**3.1** La Société s’engage par les présentes, tant pour elle-même que pour ses employés, collaborateurs ou sous-traitants éventuels, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations transmises par le CHU de Toulouse dans le cadre de la présente consultation (en particulier la pièce mentionnée en objet du présent document) et notamment d’empêcher qu’elles fassent l’objet d’un accès non autorisé ou d’une divulgation non autorisée, soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées incluant tout tiers au présent Engagement. Le cas échéant la Société en informera immédiatement le CHU de Toulouse et les Parties s’accorderont sur les mesures à prendre pour limiter les effets d’un tel manquement.

**3.2 La Société s'engage notamment :**

- à conserver secrète l'ensemble des Informations Confidentielles.

En ce sens, elle s’engage à ne faire et à ne faire aucune copie des documents et supports d’informations confiés, notamment quand ils contiennent des Informations Confidentielles, à l’exception de celles nécessaires pour les besoins de la Consultation.

Elle s’engage également à tenir les Informations Confidentielles séparées de toute autre information, que ces Informations Confidentielles soient écrites, enregistrées ou documentées ou incorporées à d’autres documents ;

- à ne pas divulguer ces documents ou informations confidentielles à toute autre personne que le CHU de Toulouse et en général à tout tiers, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sans accord écrit et préalable de le CHU de Toulouse. En cas de transmission à un tiers, ce dernier devra s’engager au préalable et par écrit à des obligations de confidentialité et de non divulgation équivalentes à celles prévues aux présentes.

- à ne divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles qu’aux seuls membres de son personnel, consultants, avocats ou agents qui ont besoin d’en connaître dans le cadre de la Consultation, sous réserve que ces employés et agents aient été informés du caractère confidentiel des Informations Confidentielles et qu’ils acceptent d’être ou soient tenus à des obligations de confidentialité et de non divulgation dans des termes équivalents à ceux prévus aux présentes.

- à ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles nécessaires à la Consultation et ce pour la durée prévue à l’article 4 ci-après. A ce titre, il est entendu que les Informations Confidentielles ne peuvent pas être utilisées par la Société en dehors de la Consultation sauf accord préalable et écrit de le CHU de Toulouse et ce pour la durée prévue à l’article 4 ci-après.

- à assurer la sécurité des données traitées dans le cadre de la Consultation conformément aux dispositions législatives en vigueur. A ce titre, elle s’engage à prendre toutes mesures nécessaires afin d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des informations, des données ou des fichiers informatiques pour la durée prévue à l’article 4 ci-après.

Elle s’engage également à prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée prévue à l’article 4 ci-après.

**3.3** Préalablement à la notification du marché, ou à la demande de le CHU de Toulouse, la Société devra restituer à le CHU de Toulouse et/ou détruire (et, dans ce cas, à fournir un certificat de destruction) tous les supports comportant des Informations Confidentielles, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de la Consultation ou de la demande de le CHU de Toulouse à l’exception d’une seule copie qui peut être conservée dans ses archives dans le but uniquement de surveiller ses engagements aux termes de cet Accord.

Dans cette hypothèse, la Société s’engage à conserver les Informations Confidentielles de manière à ce que les engagements pris en application du présent accord soient respectés.

**3.4** Les obligations imposées à la Société par l’Engagement ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles qui doivent être divulguées par la Société à la suite d’une disposition impérative de la loi ou de la réglementation applicable ou bien de l’injonction de toute autorité judiciaire ou règlementaire compétente, la divulgation devant en tout état de cause être strictement limitée à ce qui est exigé dans le cadre de cette disposition ou injonction et le cas échéant aux limites posées par la loi et la règlementation en vigueur.

Dans ce cas, la Société s'engage à informer le CHU de Toulouse par écrit de toute demande de communication présentée dans le cadre du présent article avec le détail des informations requises. Ils rechercheront ensemble toutes mesures visant à protéger la confidentialité de ces informations.

**3.5** Toutes les Informations Confidentielles divulguées par le CHU de Toulouse à la Société dans le cadre de la Consultation ainsi que toutes copies, reproductions ou duplications, dûment autorisées, qui en seraient effectuées pour les seuls besoins de la Consultation et tous droits s'y rapportant resteront, en tout état de cause, la propriété de la Partie Émettrice, sous réserve des droits des tiers.

**3.6** Aucune stipulation de l’Engagement ne pourra être interprétée comme conférant à la Société un quelconque droit de propriété, propriété intellectuelle, de licence ou autre sur les Informations Confidentielles objets du présent Engagement.

**3.7** Il est entendu que le présent Engagement n’a pas pour conséquence de rendre l’une des Parties le mandataire, l’agent ou représentant légal d’une autre Partie, ni de constituer un acte de société.

**3.8** Toute forme d’Affectio Societatis entre les Parties est formellement exclue, ainsi que toute responsabilité solidaire à l’égard des tiers. Chaque Partie doit donc être considérée comme un entrepreneur indépendant.

**3.9** Cet Engagement ne contient aucune déclaration ou garantie de l’exactitude ou de l’exhaustivité des Informations Confidentielles et la Société ne pourra engager la responsabilité de le CHU de Toulouse sur ce fondement.

**4- Durée**

Le présent Engagement entre en vigueur à compter de sa signature par le représentant habilité de la Société, sans limite de temps sauf pour la Société à prouver que ces Informations Confidentielles sont, pour chaque Information prise en tant que telle, intégralement tombée dans le domaine public sans que cela soit le fait du Prestataire, de ses Directeurs, Salariés ou Dirigeants, de l’une de ses filiales, maisons mères ou toute personne contrôlant ou contrôlée par la Société. Le fait qu’une partie seulement de l’Information Confidentielle soit tombée dans le domaine public n’autorise pas la Société à divulguer ou utiliser en dehors des besoins nécessités par la Consultation l’Information Confidentielle, partiellement divulguée, dans son ensemble.

**5- Dispositions complémentaires**

**5.1** LE CHU DE TOULOUSE se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par la Société, conformément au Règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

**5.2** Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité de la Société peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

**5.3** La Société s’engage à se conformer au règlement intérieur, à la charte informatique, à la Politique de Protection de l’Information (PPI) et à la Politique de Sécurité des Systèmes d’Information (PPSI) de le CHU de Toulouse ainsi qu’au Règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Il relève de la responsabilité de la Société de se procurer tout document cité ci-avant.

**5.4** LE CHU DE TOULOUSE dispose de moyens informatiques destinés à journaliser l’ensemble des actions réalisées sur les équipements informatiques de le CHU de Toulouse. Les informations enregistrées sont réservées à l’usage de la Direction des Systèmes d’Information (DSI) et l’Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI).

**5.5** En cas d’une obligation légale de conservation et d’archivage des données par la Société, celle-ci est également soumis aux obligations suivantes :

- conserver les Informations Confidentielles de manière à ce que les engagements pris en application du présent accord soient respectés ;

- conserver les documents et informations traités, dans le respect des dispositions législatives, eu-égard à leurs natures ;

- garantir les droits des personnes concernées par le traitement, et notamment le droit d’accès, de rectification, de suppression.

**5.6** Conformément au Règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, la Société bénéficie d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui la concernent, qu’elle peut exercer en s’adressant au Délégué à la protection des données de le CHU de Toulouse à l’adresse email : [dpo@chu-toulouse.fr](mailto:dpo@chu-toulouse.fr). Elle peut également, pour des motifs légitimes, s’opposer au traitement des données la concernant.

**6- Transmission des obligations-Sous-contrats- Filiales**

**6.1** Au cas où la Société ferait l’objet d’une cession partielle ou totale, d’une fusion ou d’une absorption et, dans la mesure où cette cession, fusion ou absorption est autorisée par le présent Engagement, l’entité s’y substituant devra reprendre à son compte les engagements de secret et de non-utilisation prévus dans le présent Engagement, et devra offrir au CHU de Toulouse le même niveau de garantie du respect des engagements souscrits au titre de l’Engagement. Le présent Engagement et les Informations Confidentielles en découlant ne sont pas cessibles dans tout autre cas.

**6.2** La Société se porte fort du respect de l’ensemble des obligations découlant des présentes pour son personnel, ses éventuels sous-traitants, contractants ou filiales autorisées explicitement par le CHU de Toulouse à accéder aux Informations Confidentielles dans le strict respect du présent Engagement et sera responsable de toute violation de l’Engagement par l’une de ces personnes physique ou morale. La Société déclare avoir pris ou s’engage à prendre les mesures nécessaires auprès de ces personnes physiques ou morales pour leur permettre de respecter les engagements pris au titre des présentes.

**7- Preuve – Dispositions finales - Droit applicable – Attribution de compétence**

**7.1** La Société sera responsable sans qu’il soit besoin pour le CHU de Toulouse de prouver un préjudicie, de toute divulgation/utilisation des Informations Confidentielles de son fait (incluant sa négligence) et non autorisée par le CHU de Toulouse.

**7.2** Les termes de l’Accord traduisent l’ensemble des engagements pris par les Parties dans le cadre de son objet. Ils annulent et remplacent tous les accords, négociations, propositions, courriers, engagements, oraux ou écrits et plus généralement tous documents remis, échangés ou conclus entre les Parties antérieurement à sa signature et relatifs au même objet.

**7.3** Si l’une quelconque des stipulations de l’Accord était déclarée nulle ou inapplicable par décision définitive d’une juridiction compétente, les autres stipulations de l’Accord demeureront pleinement en vigueur et cette stipulation nulle ou inapplicable sera écartée comme n’en ayant jamais fait partie.

**7.4** Tout avenant à l’Accord ne sera opposable que s’il fait l’objet d’un accord écrit des

Parties et est signé par les représentants dûment autorisés de chacune d’elles.

**7.5** Les Parties déclarent que l’Accord est conclu Intuitu Personae. En conséquence, aucune des Parties n’est autorisée à céder ou à transférer tout ou partie des droits et obligations qui lui incombent au titre de l’Accord, sans l’accord préalable écrit de l’autre Partie.

**7.6** Le présent Engagement est soumis au Droit français. Pour tout différend qui pourrait survenir à l’occasion de l’exécution ou de l’interprétation de cet Accord, que les Parties ne pourraient résoudre amiablement dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification adressée par la Partie plaignante par lettre recommandée avec avis de réception à l’autre Partie, sera porté devant les tribunaux français qui seront seuls compétents.

POUR LA SOCIETE :

A :

DATE :

FONCTION :

SIGNATURE :